



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral de l'intérieur DFI
Monsieur Alain Berset
Conseiller fédéral
Inselgasse 1
3003 Berne

Courriel : gever@bag.admin.ch
Aufsicht-Krankenversicherung@bag.admin.ch

Fribourg, le 17 janvier 2023

2023-27

Modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) – dispositions d'exécution de la modification de la LAMal (exécution de l'obligation de payer les primes) et normes de délégation au DFI (rabais maximaux)

Monsieur le Conseiller fédéral,

Dans l'affaire susmentionnée, nous nous référons à votre courrier de mise en consultation du 12 octobre 2022. Le Conseil d'Etat remercie le DFI pour l'élaboration du projet et l'invitation à prendre position concernant l'objet susmentionné.

Concernant les dispositions d'exécution de la modification de la LAMal (exécution de l'obligation de payer les primes), nous apportons notre plein soutien au projet et n'émettons pas de remarques particulières.

Pour ce qui est des normes de délégations au DFI (rabais maximaux), nous nous rallions à la prise de position de la CDS du 25 novembre 2022, notamment sur le fait que les cantons devraient être consultés en cas de modification des différences maximales admissibles de primes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Didier Castella, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

Copie

—

à la Direction de la santé et des affaires sociales, pour elle, le Service de la santé publique et l'Etablissement cantonal des assurances sociales ;
à la Chancellerie d'Etat.